MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2025

SUPERCROSS

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE

MOTO-CLUB : FREE RIDE MOTO CLUB
E-MAIL : mxbram@orange.fr
TÉLÉPHONE : 0632657652
ORGANISATEUR TECHNIQUE : Platero Frédéric

N° D'ÉPREUVE FFM : 570
DATE : 2 août 2025
LIEU : Bram

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course ----------	**RAYNAUD Pierre**	Licence :	**226309**
Président du Jury ou Arbitre* ----------	**ASSALIT Jean-Louis**	Licence :	**158338**
Membre du Jury ----------	**MARTIN Philippe**	Licence :	**184967**
Membre du Jury ----------		Licence :	
Commissaire technique responsable -	**BOY Daniel**	Licence :	**215067**
Responsable du chronométrage -------	**LMOC**	Licence :	

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
Challenge Aude - PO	14 ans		125, 250cc, 450 cc	2 groupes
SX Espoir - 85cc	12 ans	15 ans	85 cc	1 groupe
SX2 - Occitanie	13 ans		125cc 2T et 250 4T	1 groupe
SX1 - Elite	15 ans		250cc 2T et 450 cc 4T	1 groupe
Démonstration 50cc	5	7	50cc	

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- son(ses) machine(s) ;
- son équipement : *obligatoires :* casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, *fortement recommandés :* protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Dr Jean CLAUZEL**

Nombre de secouristes **10**

Hôpital le plus proche ..... **Castelnaudray**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **15**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site ..... **Circuit de Motocross de Bram**

Adresse ..... **Route de Limoux 11150 Bram**

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **20**

En manche : **20**

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... **540 m**

Largeur minimum de la piste ..... **4 m**

Largeur de la grille ..... **33 m**

Longueur de la ligne droite de départ ..... **60 m**

Nombre d'OCP* **10**

**Officiels Commissaires de Piste*

- **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

VISA DU MOTO-CLUB

DATE : 21/05/2025

PLATERO Frederic

VISA DE LA LIGUE

DATE : 21/05/2025

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

VISA DE LA FFM

DATE : 04/06/2025

NUMÉRO : 25/0586

FÉDÉRATION FRANÇAISE MOTO
74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

MOTOCROSS

SUPERCROSS

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB: FREE RIDE MOTO CLUB
DATE: 2 Août 2025
LIEU: Bram

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE

HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DURÉE
9h00 - 12h00	Contrôles administratifs		
9h00 - 12h00	Contrôles techniques		
15h00 - 15h10	Essais Libres	Challenge Aude-PO - Groupe A	10 min
15h15 - 15h25	Essais Libres	Challenge Aude -PO - Groupe B	10 min
15h30 - 15h40	Essais Libres	SX Espoirs - 85cc	10 min
15h45 - 15h55	Essais Libres	SX2 - Occitanie	10 min
16h00 - 16h10	Essais Libres	SX1 - Elite	10 min
16h15 - 16h45	Entracte		30 min
16h50 - 17h00	Essais Chronométrés	Challenge Aude-PO - Groupe A	10 min
17h05- 17h15	Essais Chronométrés	Challenge Aude-PO - Groupe B	10 min
17h20 - 17h30	Essais Chronométrés	SX Espoirs - 85cc	10 min
17H35 - 17h45	Essais Chronométrés	SX2 - Occitanie	10 min
17h50 - 18h00	Essais Chronométrés	SX1 - Elite	10 min
18h05 - 18h25	Entracte		20 min
18h30 - 18h40	Manche 1	Demie finale - Challenge - GrA	8 min + 1T
18h45 - 18h55	Manche 1	Demie finale - Challenge - GrB	8 min + 1T
19h00 - 20h00	Pause Repas		1h
20h05 - 20h15	Démonstration	Démonstration - Pilotes 50cc	10 min
20h20 - 20h30	Consolante	Challenge Aude - PO (Non qualifiés)	7 min +1T
20h35 - 20h45	Manche 1	SX Espoirs - 85cc	7 min +1T
20h50 - 21h00	Manche 1	SX2 - Occitanie	8 min + 1T

FÉDÉRATION FRANÇAISE MOTO

RÈGLEMENT PARTICULIER 2025

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB : FREE RIDE MOTO CLUB
DATE : 02 Août 2025
LIEU : BRAM

HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
21h05 - 21h15	Manche 1	SX1 - Elite	8 min +1T
21h20 - 21h50	Entracte		30 min
21h55 - 22h05	Finale	Finale - Challenge Aude - PO	8 min+1T
22h10 - 22h20	Finale	Finale SX Espoirs - 85 cc	7min +1T
22h25 - 22h35	Finale	Finale SX2 - Occitanie	8min +1T
22h40 - 22h50	Finale	Finale SX1 - Elite	8 min + 1T
22h55 - 23h10		Présentation des pilotes SX2 - SX1 Qualifiés en superfinale	15 min
23h15 - 23h25	Super Finale	SX2 - SX1	8 min + 1T
23h30		Remise des prix	

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

SMX BRAM
02 AOUT 2025

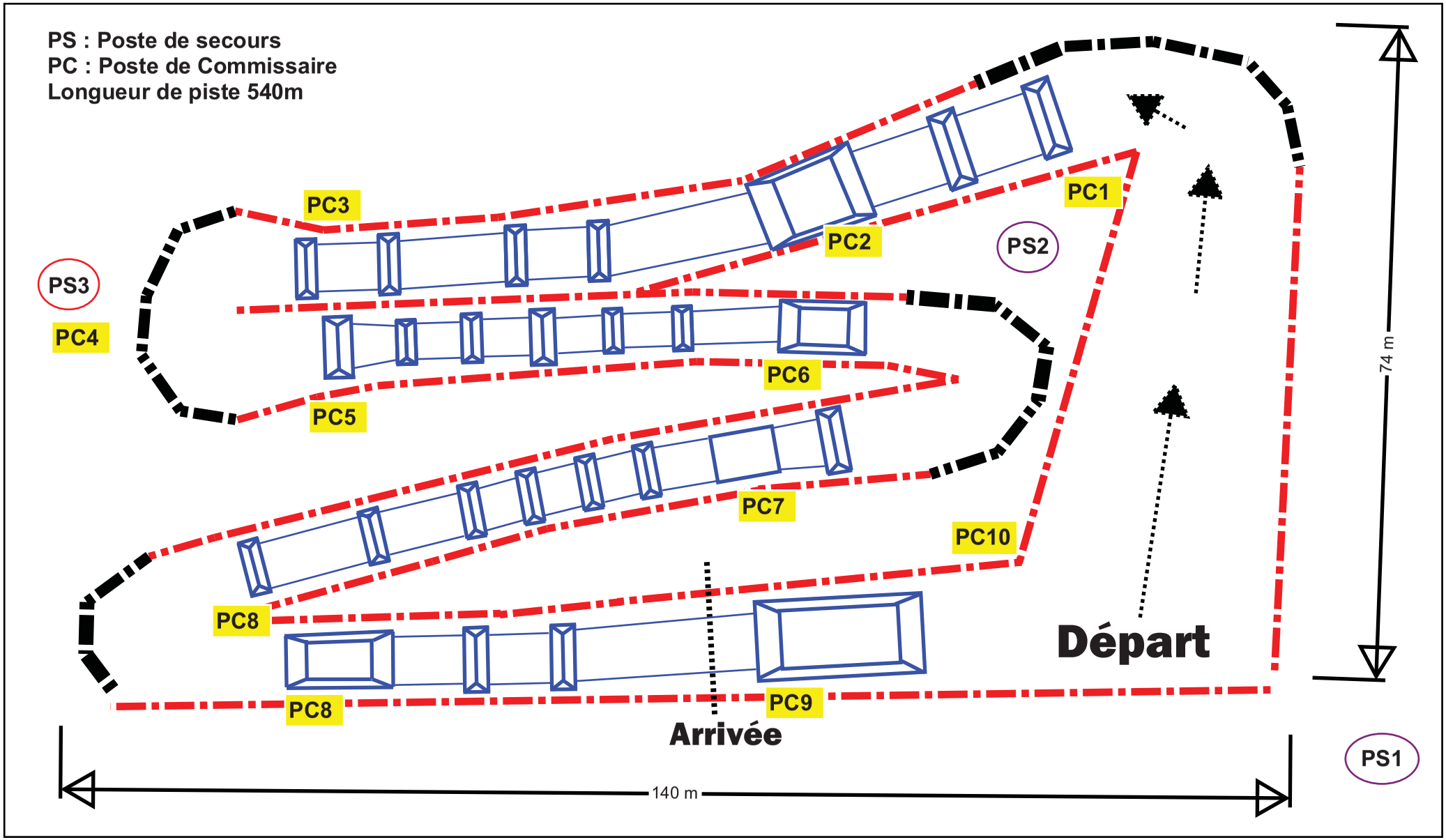

CIRCUIT DE SUPERCROSS
Free Ride Moto Club (C3183)
Ville de Bram
Légende:
PC : Poste commissaire
PS: Poste de secours
Longueur de piste 540m
Lac
D63
D43
BIO PLANETE FJ
Moog SAS- huilerie
PS3
PC4
PC8
PC3
PC5
PC9
PC7
PC6
PC2
PS2
PC1
PC10
Public / Spectateurs
Emprise du circuit pour la manifestation du samedi 2 Aout 2025.
Zone non accessible au public
Accès pour les véhicules des pilotes, accompagnants, officiels de course et PMR. Passage large (6 m)
Zone de Parking Public
PS1
Acces piste pilotes
Parking Pilotes
Google
Saint-Loup

Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur

(Articles A 331-17 et A 331-20 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

FREE RIDE MOTO CLUB
21 Chemin de la tourasse - 11270 la force

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° **22185656304-2025-03283** garantissant l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur **SUPERCROSS DE BRAM** se déroulant à **CIRCUIT DE MOTOCROSS DE BRAM,ROUTE DE LIMOUX** du **02/08/2025** au **02/08/2025.**

Cette attestation est valable du **02/08/2025** à **07H00** au **02/08/2025** à **23H59**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport,** qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à **La Défense** , le **21 mai 2025**

Pour la société,

Mathieu GODART
Directeur Général Délégué

Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
-Dommages immatériels consécutifs à un *dommage corporel* garanti	10 000 000 €	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un *dommage matériel* garanti	1 500 000€	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
Les risques environnementaux (article 2 des conditions générales) dont : La responsabilité civile pour préjudice écologique et la responsabilité environnementale	1.000.000 € 100.000 €	Néant Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) : conformément à l'article R211-7 du Code des assurances : l'assurance est souscrite sans limitation de somme pour les dommages corporels sous réserve des dispositions de l'article 3- 2 des conventions spéciales.